LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / COOPÉRATIVES : SCIC ET SCOP

DOCUMENT D'INFORMATION SYNTHÉTIQUE (ÉMISSION DE TITRES AU PUBLIC)

FICHE OUTIL

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

Modèle de document d'information réglementaire synthétique à fournir dans le cadre d'une offre de financement participatif

Ce document constitue l'annexe 1 de l'instruction AMF DOC-2014-12 - Informations à fournir aux investisseurs par l'émetteur et le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de services d'investissement dans le cadre du financement participatif

PRESENTATION DE L'EMETTEUR ET DU PROJET
Logo éventuel *Dénomination sociale de l'émetteur* *Forme sociale - Montant du capital social* *Adresse du siège social* *Numéro d'identification (RCS)- Greffe compétent*
« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. »
I - Activité de l'émetteur et du projet Décrire[1] la nature des opérations effectuées actuellement par l'émetteur et ses principales activités, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis et en recensant les principaux marchés sur lesquels il opère (les principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité) ainsi que le projet de l'émetteur et l'utilisation des fonds levés. L'émetteur indique également qu'il « *n'a pas [ou a déjà réalisé] [ou réalise concomitamment] d'autres offres de financements participatifs (titres et prêts rémunérés ou non).* » Le cas échéant, il est ajouté la phrase suivante : « *Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau synthétisant les offres de financements participatifs de l'émetteur* ». Cette description est suivie du paragraphe suivant : *« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes[2] suivants pour accéder :* > *aux comptes existants ;* > *[s'ils existent] les rapports du [ou des] commissaire[s] aux comptes réalisés au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours ;* > *au tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans ;* > *des éléments prévisionnels sur l'activité ;* > *[le cas échéant] à l'organigramme du groupe auquel appartient l'émetteur et la place qu'il y occupe » ;* > *au curriculum vitae des représentants légaux de la société ;* > *à l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.* *Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante :[●] »*
II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet Fournir une description succincte[3] des principaux facteurs de risques (10 maximum) qui selon l'émetteur sont spécifiques à son activité et à son projet. Parmi ces risques figure notamment le risque relatif à la situation financière de l'émetteur. Pour ce risque le paragraphe suivant est au minimum reproduit avec l'alternative appropriée *: « Risque lié à la situation financière de la société – Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose [ou ne dispose pas], d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois. »* A cette déclaration est ajoutée, pour les 6 mois ultérieurs, une présentation des sources de financement à l'étude en lien avec le projet présenté. Cette description est suivie de la mention *: « Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »*
III - Capital social

[1] 30 lignes maximum.
[2] Le lien hypertexte renvoie vers une page spécifique du site internet dédiée au téléchargement des documents présentés dans le tableau.
[3] 5 lignes maximum par facteur de risques

Un premier paragraphe est constitué des trois mentions suivantes :
- « *Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques* » ; ou « *Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé de plusieurs catégories d'actions conférant chacune des droits différents.* »,
- « *La société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social*[4] *et/ou a attribué des droits donnant accès à son capital social*[5]*, représentant ensemble, à l'issue de l'offre, une augmentation de capital social potentielle maximum de [●]*[6] *% »; ou « La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social. »,
- « *L'assemblée générale de la société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés dans la limite de [●] % du capital social de l'émetteur. La délégation la plus longue prend fin le [JJ/MM/AA]. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en cliquant sur ce > lien hypertexte.* » ou « *Il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés* ».

Dans un paragraphe distinct indiquer : « *Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société* »

Dans un paragraphe distinct, faire un résumé[7] décrivant les droits et conditions attachés[8] aux valeurs mobilières émises donnant accès au capital social et, le cas échéant, les droits attribués.

Dans un paragraphe distinct indiquer : « *Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions ou valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :*

- *articles [●], [●] et [●] des statuts de [●] ;*
- *Donner le nom et les références des autres documents conférant des droits et créer le(s) lien(s) hypertexte(s) correspondant(s).*

IV - Titres offerts à la souscription

IV.1- Droits attachés aux titres offerts à la souscription

L'information est résumée[9] et recouvre tous les droits (droits de vote, droits financiers et droit d'accès à l'information) attachés aux titres offerts.

Ces obligations sont émises en application des dispositions des articles L.227-2 et L. 228-38 et suivants du Code de commerce.

L'obligation est un titre de créance qui représente une fraction de l'emprunt à long terme contracté par une entreprise.

Le particulier détenteur de l'obligation -appelé obligataire- perçoit des intérêts qui lui sont versés tous les ans avec le remboursement du capital investi et ce jusqu'à échéance de l'obligation.

En souscrivant à des titres, vous bénéficiez des droits suivants :

- Droits financiers : droit de percevoir un intérêt calculé sur le montant de votre investissement et droit d'obtenir le remboursement de votre capital.
- Droit de représentation : droit de vous regrouper avec les autre détenteur de l'obligation afin de défendre vos intérêts en une masse qui jouit de personnalité morale. LA masse des obligataires sera représentée par 1001PACT jusqu'à dispositions contraintes.
- Droit à l'information : En tant que porteur d'obligation regroupé dans une masse, vous avez le droit de disposer d'information concernant la société (rapport de gestion, newsletter, procès-verbal assemblée générales)

Vous êtes invité(e) à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

> *Conditions de souscription à l'obligation*

Une information est donnée sur le niveau de participation auquel les dirigeants de l'émetteur se sont eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée.

IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

[4] L'expression « *donnant à accès à son capital social* » utilisée dans la présente instruction et associée à « valeurs mobilières » ou à « droits », désigne ceux donnant accès immédiatement ou à terme à des titres de capital à émettre ou déjà existants.
[5] L'expression « droits » utilisée dans la présente instruction désigne tous les droits attribués par la société à des personnes leur permettant à terme de devenir propriétaires de titres de capital de la société. Ainsi, à titre d'exemple cette expression recouvre les options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions (« *stock-options* ») ou les actions gratuites attribuées depuis moins de deux ans (en période d'acquisition) qui ne sont pas encore émises.
[6] Les parties indiquées par le sigle : « [●] » dans la présente Annexe sont à compléter du chiffre correspondant ou de l'information pertinente.
[7] 5 lignes maximum par catégorie de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de droits
[8] Cette description synthétise les conditions d'exercice, les droits de votes, financiers et d'information qu'elles/ils confèrent immédiatement ou à terme.
[9] 5 lignes maximum

Il n'a pas été prévu la possibilité de revendre vos obligations. Toutefois, vous pouvez en faire don à une tierce personne.

IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L*'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :*
- risque de perte totale ou partielle du capital investi
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible »

V - Relations avec le teneur de registre de la société

Indiquer le nom et les coordonnées (y compris e-mail) du teneur de registre (émetteur ou son mandataire) et les conditions dans lesquelles les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur, matérialisant la propriété de leur investissement, seront délivrées.

VI - Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Si l'émetteur n'est pas la société qui réalise le projet, toutes les rubriques mentionnées ci-dessus relatives à l'émetteur des titres offerts sont complétées par des informations de même nature sur la société qui réalise le projet et le cas échéant, sur chacune des sociétés s'interposant entre la société qui réalise le projet et celle qui réalise l'offre.

Un organigramme détaille cette/ces interposition(s).

Une information est donnée sur les accords contractuels entre les sociétés susvisées lorsque de tels accords existent.

Si l'offre de souscription des titres donne lieu à la publication d'un prospectus visé par l'AMF, seules les informations présentées par le prestataire sont indiquées. Ces informations sont précédées d'une mention précisant que :
« La présente offre constitue une offre au public de titres financiers qui a donné lieu à la publication d'un prospectus visé par l'AMF. Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder *à ce prospectus* »

INFORMATIONS PRESENTEES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET

Société émettrice : [nom de la société] – SCIC [type de société]
Siège social : **[siège social]**
RCS **[lieu TC]** : **[numéro SIRET]**

I - Modalités de souscription

Les investisseurs souscrivent en ligne à l'offre sur le site internet de **[nom de la société]**
Le processus d'investissement est le suivant :

Dès lors que l'investisseur a accepté les risques inhérents à l'investissement, a rempli le test d'adéquation et a pris connaissance du document d'information réglementaire détaillant l'offre d'investissement, et qu'il a choisi une entreprise dans laquelle investir, alors :

- il consulte le détail de l'offre, les conditions de souscriptions et les documents de la société ;
- il signe le bulletin de souscription via notre prestataire **[nom du prestataire]**;
- il réalise le paiement par Carte Bancaire ou par virement bancaire sur un compte tiers de monnaie électronique via notre prestataire **[nom du prestataire]** dans un délai de 14 jours après signature du bulletin.

Dès que l'opération est clôturée :

- il est informé de son inscription sur le registre de la société et reçoit un document sous la forme d'un « Certificat de souscription » produit à la date de clôture de l'opération ;
- l'émetteur est informé des détails (données personnelles relatives aux investisseurs, nombre de titres souscris) et du résultat de la collecte.

En cas de sursouscription, l'investisseur concerné est immédiatement informé et sa souscription n'est pas prise en compte. Les souscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée. Les souscriptions ayant fait l'objet d'un règlement ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Si à l'issue de la période de souscription la totalité des fonds recherchés n'est pas réunie, alors :
- la somme collecté n'est pas versée à l'entreprise ;
- chaque investisseur est remboursé de son investissement sans commission.

Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder[10] à la documentation juridique vous permettant de

répondre à l'offre :

> *Bulletin de souscription*
> *Contrat d'émission obligataire*

Calendrier indicatif de l'offre :

Ouverture à la souscription :

Clôture des souscriptions :

Date de paiement de l'émission :(il s'agit de la date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription)

Date d'émission des titres offerts :

Date et modalités de communication de l'offre : Les investisseurs seront informés individuellement de leur souscription effective dans le mois qui suit l'émission des titres et le résultat global de l'opération sera publié sur le site de **[nom de la société]**

En cas de non réalisation de l'offre, chaque investisseur sera remboursé de son investissement sans commission.

Si la totalité de l'enveloppe prévue pour le financement participatif est souscrite avant la fin de la période de souscription, **[nom de la société]** pourra procéder à une clôture anticipée de la période de souscription et en informera les investisseurs potentiels.

II - Frais

II.1 Frais facturés à l'investisseur

Pour chaque souscription réalisée par un investisseur, **[nom de la société]** contracte des frais liés au service de paiement **[nom de la société]** (prestataire de service de paiement et encaissement pour compte de tiers agréé par les Autorités françaises), à la signature électronique du bulletin de souscription (prestataire de service de signature électronique et d'horodatage agréé par les Autorités françaises), et à la gestion de dossier.

Ces frais sont facturés à l'investisseur par le biais d'une commission de XX TTC sur le montant de sa souscription. Aucun frais ultérieurs ne sera facturé à l'investisseur.

Montant d'investissement	**Inférieur à XX** €	**Entre XX et XX**	**Supérieur à XX**
Commission investisseur	XX %	XX %	XX %

Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité de **[nom de la société]** .

Obligation à un taux de XX% pour une durée de XX ans.
Scénario pessimiste : L'émetteur fait défaut après XX ans et ne rembourse pas.
Scénario optimiste : L'émetteur ne fait pas défaut

	Montant total de la souscription initiale (en euros)	***Capital amorti et intérêts perçus à l'échéance***	***Montant total des frais facturés sur 5 ans (en euros)***
Scénario pessimiste	***XX***	***XX***	***XX***
Scénario optimiste	***XX***	***XX***	***XX***

Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

La société émettrice et **[nom de la société]** ont signé un contrat encadrant la prestation réalisée. Au titre de la mise en œuvre du projet, la société émettrice à **[nom de la société]** reverse une commission forfaitaire du montant total collecté. Dans le cadre du suivi et de la gestion de la communauté d'investisseurs, **[nom de la société]** facture un forfait annuel à la société émettrice pendant la durée des obligations.

[10] L'accès à la documentation juridique permettant de souscrire à l'offre ne pourra pas avoir lieu tant que l'internaute n'aura pas (i) téléchargé le document d'information conforme à la présente Annexe à l'Instruction [●] ou le prospectus visé par l'AMF et (ii) n'aura pas confirmé à la plateforme qu'il a pris connaissance des informations contenues dans ce document.

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante : **[courriel de la société]**
REVENTES ULTERIEURES DES TITRES OFFERTS A LA SOUSCRIPTION
Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF. *En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.*